Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201123-2020133-DE
le 23/11/2020

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2020133 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/11/2020

Objet : délégation pour ester en justice

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 03/12/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2020-133.pdf

Annexes :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20201123-2020133-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/12/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201123-2020133-DE
le 23/11/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2020-133

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, au jour du vingt-trois novembre à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 17 novembre 2020.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Etaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : **PROTECTION FONCTIONNELLE - CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;
VU l'article 11 de la loi le Pors

En date du 13 novembre 2020, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne a été sollicité pour un secours à personne suite à intoxication par ingestion grave sur la commune de Revel.

Arrivé sur les lieux l'équipage tente de prendre en charge la victime de sexe masculin inconscient. Après stimulation et bilan, il est décidé de son transport. C'est alors que cet individu alors devenu très agité et ingérable n'hésitera pas à porter des coups aux trois des quatre sapeurs-pompiers présents ainsi que des insultes.

Une confrontation sera organisée par la gendarmerie en charge du dossier le 19 novembre 2020 qui sera suivi d'une comparution immédiate fixée au 23 novembre.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

DÉCIDENT :

- d'octroyer la protection fonctionnelle aux quatre sapeurs-pompiers ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201123-2020133-DE
le 23/11/2020

- de donner une délégation de pouvoir au président afin d'ester en justice et de se constituer partie civile ;

- de désigner le cabinet de maître BOGUET pour défendre les intérêts de ces agents et du SDIS dans cette affaire.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex